

GUIDE

E.PASS SANTÉ

COMPTE RÉFÉRENTS

SOMMAIRE

1. Préambule - Présentation du dispositif	3
1.1. Objectifs	3
1.2. Objet	3
1.3. Bénéficiaires	4
1.4. Accès des jeunes au e.pass santé : le rôle des référents	4
1.5. Le contenu des coupons	5
1.5.1. <i>Le contenu des coupons « 1ère et 2ème consultation »</i>	<i>5</i>
1.5.2. <i>Le contenu du coupon « contraceptifs et autotest de dépistage »</i>	<i>6</i>
1.5.3. <i>Le contenu du coupon « analyses médicales »</i>	<i>6</i>
2. Connexion.....	6
2.1. Pré-requis avant connexion au compte référent	6
2.2. Activation de votre compte	7
2.3. Adresse de connexion.....	8
2.4. Connexion	8
3. Les rubriques et fonctionnalités de votre compte référent	9
3.1. Rubrique « Demandes » : activer le e.pass santé d'un jeune	9
3.2. Rubrique « Suivi » : visualiser le nombre de e.pass santé activé	10
3.3. Rubrique « Statistiques »	11
4. Gestion de votre profil	11
4.1. Activation d'un compte « utilisateur référent »	12
4.2. Comment changer / retrouver votre mot de passe oublié ?	12
5. Besoin de contacter l'assistance ?	13

1. Préambule - Présentation du dispositif

1.1. Objectifs

En votant le Plan régional de prévention et d'éducation à la santé des jeunes 2017-2020, la Région des Pays de la Loire s'est engagée sur des mesures concrètes pour élargir son action en faveur de la santé des jeunes. Le e.pass santé, qui succède au Pass prévention contraception, apporte ainsi une réponse individuelle aux jeunes en complément des actions collectives soutenues par la Région dans les territoires et dans les établissements scolaires.

Il vise à encourager les jeunes à adopter des comportements responsables pour leur santé et à les rendre autonomes dans leur parcours de soins.

1.2. Objet

Le e.pass santé est un dispositif 100 % dématérialisé sous la forme d'une application mobile et d'un site web, intégrant l'ensemble du service jusqu'au paiement en ligne. Il donne accès, de façon anonyme et gratuite :

- à des consultations médicales à vocation préventive portant sur toute préoccupation de santé du jeune (tabac, alcool, contraception, dépistage, alimentation, sommeil...)
- à des analyses médicales liées à la contraception et/ou au dépistage,
- à des contraceptifs et autotests de dépistage du virus du sida.

Ce dispositif ne se substitue pas aux mesures de droit commun, notamment au dispositif d'accès à la contraception pour les jeunes filles mineures. La loi n°2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016 (décret d'application n°2016-865 du 29 juin 2016 publié le 30 juin 2016) a en effet instauré pour les jeunes filles mineures âgées d'au moins 15 ans le tiers payant et le secret sur l'ensemble du parcours contraceptif (consultations, examens de biologie médicale, délivrance et prise en charge des contraceptifs). Le e.pass santé ne peut donc pas être utilisé pour ces actes pris en charge par l'Assurance maladie, ni pour des consultations, analyses ou produits pharmaceutiques nécessaires au traitement d'une pathologie. Le jeune utilise dans ce cas de manière classique sa carte vitale et obtient un remboursement auprès de l'Assurance maladie et de sa mutuelle.

Le e.pass santé s'insère dans le cadre des réglementations existantes en matière de santé et d'éducation et des responsabilités inhérentes aux professionnels médicaux, paramédicaux et éducatifs.

1.3. Bénéficiaires

- les filles et les garçons mineur-e-s et majeur-e-s, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, inscrit-e-s en Pays de la Loire dans un lycée, un Centre de Formation pour Apprentis (CFA), une Maison Familiale Rurale (MFR), un Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA),
- les filles et les garçons domiciliés dans la Région des Pays de la Loire, de 15 à 19 ans révolus (âge à la date de la demande du e.pass santé), quel que soit leur statut.

1.4. Accès des jeunes au e.pass santé : le rôle des référents

Les référents sont des professionnels qui activent les demandes de e.pass santé faites en ligne par les jeunes après avoir vérifié leur éligibilité et expliqué le dispositif. Ils exercent au sein des lycées, des CFA, des MFR, des EREA, des CPEF, des missions locales, des Cegidd, des structures de la PJJ et des pharmacies. Lorsqu'un jeune effectue une demande de e.pass santé, une liste de référents lui est fournie.

En effet, bien que le e.pass santé soit un dispositif dématérialisé, son obtention repose sur une médiation individuelle et confidentielle entre un adulte référent et le jeune bénéficiaire. Ainsi, le référent e.pass santé doit écouter la demande du jeune et garantir la confidentialité de cet entretien vis-à-vis des autres jeunes, des parents ou de toute autre personne fréquentant le lieu (équipe pédagogique, patients de la pharmacie, etc).

Vérification de l'éligibilité :

En tant que référent, vous êtes le garant que le profil (âge, sexe, commune, scolarisé ou non) saisi par le jeune pour sa demande de e.pass santé correspond à la réalité. Au besoin, vous pouvez lui demander une pièce d'identité ou un justificatif de scolarité. Précisez-lui que son identité n'est pas enregistrée, qu'il s'agit d'une simple vérification.

Cette vérification est la seule façon de garantir l'anonymat du jeune. C'est important de lui expliquer s'il est réticent à présenter un justificatif.

Explication du dispositif :

Au cours de cet entretien, les points suivants pourront être abordés :

- Le e.pass santé propose un parcours de soins encadré par des professionnels de santé compétents pour un accès anonyme et gratuit à la contraception et au dépistage. Il permet également au jeune de consulter un médecin pour toute question de santé qui le préoccupe (sommeil, mal-être, alimentation, consommation de tabac, alcool...).
- La 1ère consultation médicale est une étape incontournable pour bénéficier des étapes suivantes soumises à prescription médicale (hormis la délivrance de préservatifs et auto-tests de dépistage).
- Le jeune peut utiliser l'application sur smartphone pour payer le professionnel de santé ou éditer au préalable un bon d'échange à partir du site internet.
- L'anonymat et la gratuité du dispositif.
- Le jeune est le seul bénéficiaire et utilisateur du e.pass santé même si celui-ci n'est pas nominatif.
- Le principe du libre choix du professionnel de santé, en particulier rappeler que les consultations médicales en vue d'une contraception peuvent être effectuées auprès d'une sage-femme, d'un gynécologue, d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste (pour mémoire, la liste des professionnels et leurs coordonnées par commune sont disponibles sur le site de l'Assurance maladie <http://annuaire.sante.ameli.fr/>).
- La nécessité de préciser lors de sa demande de rdv auprès d'un professionnel de santé qu'il dispose du e.pass santé et de vérifier que celui-ci l'accepte,
- S'il s'agit d'une jeune fille mineure, vous l'informez que son e.pass contient des prestations prises en charge directement par l'Assurance maladie. Pour en savoir plus : www.ameli.fr.

1.5. Le contenu des coupons

1.5.1. Le contenu des coupons « 1ère et 2ème consultation »

Ces coupons permettent au jeune d'accéder à des consultations auprès de médecins généralistes, pédiatres, gynécologues ou sages-femmes.

Ces consultations ont une vocation préventive. Elles concernent la contraception et le dépistage des IST mais aussi toute question que le jeune se pose sur sa santé (tabac, alcool, mal-être, sommeil, alimentation, stress...).

- Montant maximum 1ère consultation : 50,60 €
- Montant maximum 2ème consultation : 42,25 €

Les professionnels de santé s'engagent à pratiquer des tarifs conventionnels de secteur 1.

1.5.2. Le contenu du coupon « contraceptifs et autotest de dépistage »

Ce coupon permet la délivrance des produits suivants :

- ✓ Pilules contraceptives
- ✓ Implant
- ✓ Diaphragme
- ✓ Anneau, cape cervicale
- ✓ Stérilet
- ✓ Contraception d'urgence
- ✓ Patch
- ✓ Spermicide
- ✓ Autotest de dépistage du VIH
- ✓ Préservatifs féminins et masculins

Ce coupon ne permet pas la délivrance :

- X De tests de grossesse,
- X De gel lubrifiant,
- X De tout autre produit pharmaceutique, délivré ou non sur prescription.

Montant maximum de 160 € dont 40 € de préservatifs.

1.5.3. Le contenu du coupon « analyses médicales »

Ce coupon permet l'utilisation suivante :

- Dépistage d'IST (chlamydia, VIH...)
- Réalisation d'un bilan cholestérol/glycémie/triglycérides

Ce coupon ne permet pas la délivrance :

- X D'autre analyse

Montant maximum des analyses : 102 €

2. Connexion

2.1. Pré-requis avant connexion au compte référent

Vous devez mettre à jour votre navigateur internet (en cas de besoin des procédures gratuites et simples sont à votre disposition sur internet).

Le site est compatible avec les navigateurs internet explorer(IE) V9 et V10, firefox V4 et supérieure ou Chrome V10 et supérieure.

Il est nécessaire de supprimer vos caches, fichiers temporaires, etc. et d'actualiser (touche F5).

2.2. Activation de votre compte

Votre compte a été créé (par votre administrateur ou par notre prestataire). Cela a généré l'envoi d'un email sur votre boîte aux lettres contenant un lien pour activer votre compte.

Il suffit de cliquer sur le lien et de suivre la procédure indiquée.

Si vous n'avez pas reçu votre email, n'oubliez pas de vérifier dans les courriers indésirables ou dans les spams.

Activation de votre compte
De: Région des Pays de la Loire <support@paysdelaloire.up-maregion.fr> ?=
Reçu le 25/09/2018 à 13:52
-- Afficher les images --
Le mardi 25 septembre 2018
Numéro de dossier : 085408

1/ Cliquez sur le lien d'activation

BIENVENUE dans votre espace partenaire !

Vous êtes inscrit en tant que partenaire e.pass santé de la région des Pays de la Loire. Bienvenue dans votre espace.

Une **dernière étape est nécessaire** pour valider votre création de compte.

Pour cela, il suffit de cliquer sur le lien ci-dessous.

<https://pa-paysdelaloire.up-maregion.fr/account/validate/partner/LiSe2D9jgoKlsN3B5mBt87tJZDzvFP4rYlJyZbv9ticVkojZ9vfBmuZvN0zkCqRib3TemYWaTGA0MO9dAj1>

Vous indiquerez l'adresse mail avec laquelle vous avez reçu le présent email et serez invité à définir un nouveau mot de passe. Laissez-vous guider, la démarche est simple.

Si vous avez reçu cet **email par erreur**, merci de le supprimer purement et simplement en veillant à **NE PAS CLIQUER sur le lien**.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez :

- Consulter notre site internet : <https://epassejeunes-paysdelaloire.fr>
- Contacter la Région à l'adresse suivante : <https://support-paysdelaloire.up-maregion.fr/hc/fr/requests/new> ou par téléphone au 0800 205 205 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 08h00 à 20h00

Cordialement
L'équipe e.pass santé de la Région des Pays de la Loire

Merci de ne pas répondre, ce mail a été généré automatiquement

Veillez définir votre mot de passe

Merci de saisir un nouveau mot de passe :

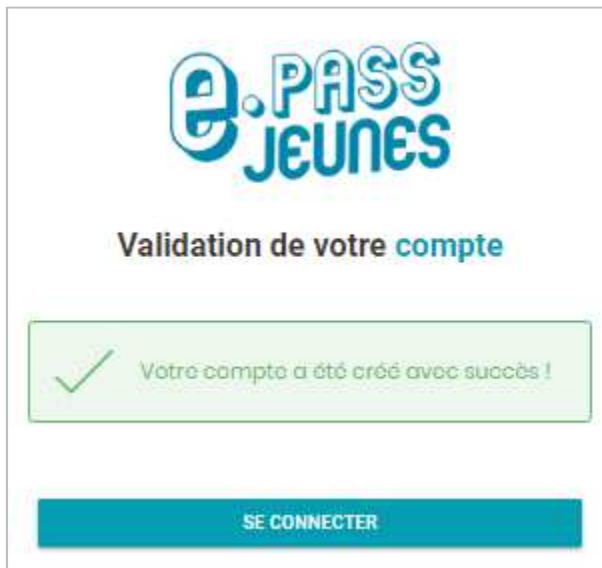
Mot de passe
..... ✓

Confirmation du mot de passe
..... ✓

VALIDER

ANNULER

2/ Saisissez un mot de passe



3/ Votre compte est activé.
Cliquez sur « Se connecter ».

2.3. Adresse de connexion

<https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr>

Cliquer en haut de l'écran d'accueil sur « Compte établissement »

2.4. Connexion

Connectez-vous à l'adresse :
<https://www.epassjeunes-paysdelaloire.fr>
Cliquez en haut de l'écran sur
« Compte établissement » puis
renseignez votre email et votre mot
de passe personnel

3. Les rubriques et fonctionnalités de votre compte référent

3.1. Rubrique « Demandes » : activer le e.pass santé d'un jeune

Lorsqu'un jeune vous présente sa demande de e.pass santé, vous devez vérifier l'éligibilité du jeune avant de valider la demande.

DEMANDES

SUIVI

STATISTIQUES

Instruction d'une demande de e.pass

Avec le numéro

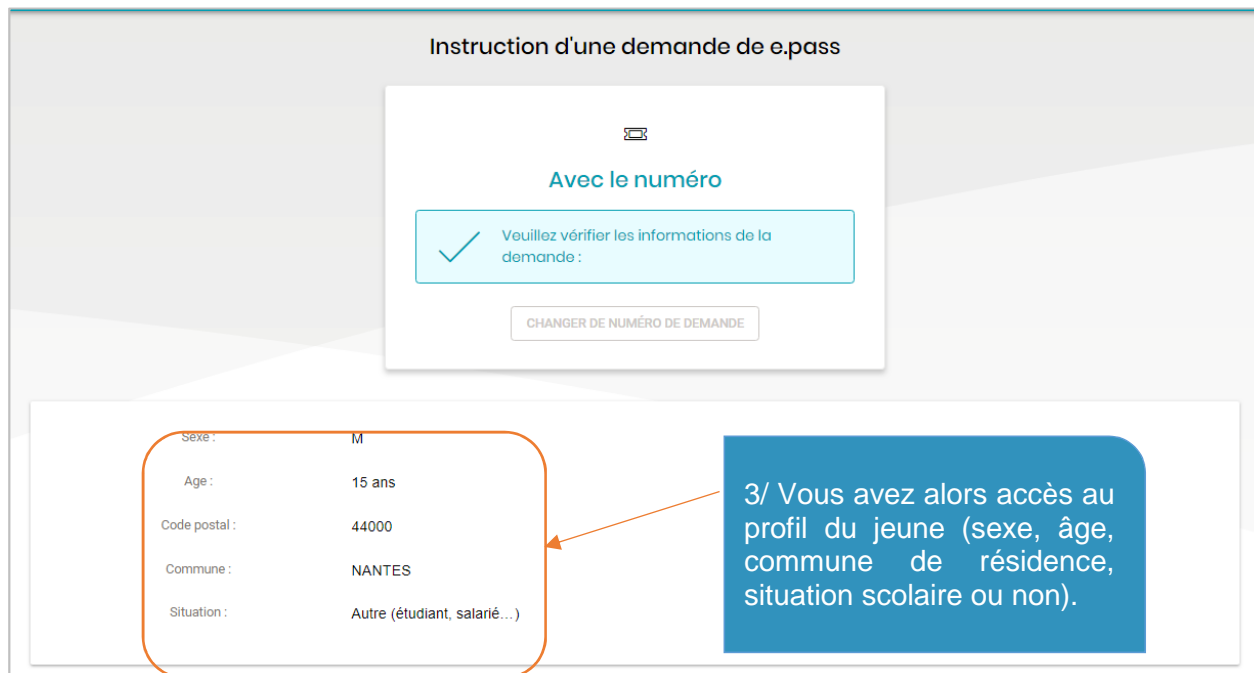
Rentrez ici le numéro de la demande de e.pass du bénéficiaire

Numéro de la demande *
749407623

RECHERCHER

1/ Dans l'onglet « Demandes » saisissez le n° de demande présenté par le jeune

2/ Puis cliquez sur « Rechercher »



Instruction d'une demande de e.pass

Avec le numéro

✓ Veuillez vérifier les informations de la demande :

CHANGER DE NUMÉRO DE DEMANDE

Sexe : M

Age : 15 ans

Code postal : 44000

Commune : NANTES

Situation : Autre (étudiant, salarié...)

3/ Vous avez alors accès au profil du jeune (sexe, âge, commune de résidence, situation scolaire ou non).

Important : Ces informations (sexe, âge, commune de résidence, situation scolaire ou non) doivent correspondre aux caractéristiques du jeune que vous avez face à vous. Vous ne pouvez pas valider une demande s'il y a incohérence entre ce profil et le jeune face à vous, même si celui-ci est éligible. Au besoin, vous pouvez lui demander une pièce d'identité ou un justificatif de scolarité.

Précisez bien qu'il s'agit là d'une simple vérification, son identité n'étant pas enregistrée.

i Veuillez renseigner les éléments ci-dessous afin de procéder à la validation de la demande :

J'ai vérifié les critères d'éligibilité du jeune

Rappel des critères d'éligibilité à vérifier auprès du jeune :

- Les filles et les garçons mineur-e-s et majeur-e-s, quel que soit leur âge et leur lieu de résidence, inscrit-e-s en Pays de la Loire dans (CFA), une Maison Familiale Rurale (MFR), un Etablissement Régional d'Enseignement Adaptés (EREA),
- Les filles et les garçons domiciliés dans la région des Pays de la Loire, de 15 à 19 ans révolus (âge à la date de la demande du e.pass)

Je tui ai présenté l'usage du e.pass

Rappel des informations à communiquer au jeune sur le e.pass santé :

- Le e.pass santé propose un parcours de soins encadré par des professionnels de santé compétents pour un accès anonyme et gratuit à la contraception et au dépistage. Il permet également au jeune de consulter un médecin pour toute question de santé qui le préoccupe (sommeil, mal-être, alimentation, consommation de tabac, alcool...).
- La 1ère consultation médicale est une étape incontournable pour bénéficier des étapes suivantes soumises à prescription médicale (hormis la délivrance de préservatifs et autotests de dépistage).

Vous attirez son attention sur :

- L'anonymat et la gratuité du dispositif,
- le principe du libre choix du professionnel de santé, en particulier rappeler que les consultations médicales en vue d'une contraception peuvent être effectuées auprès d'une sage-femme, d'un gynécologue, d'un pédiatre ou d'un médecin généraliste,
- La nécessité de préciser lors de sa demande de rdv auprès d'un professionnel de santé qu'il dispose du e.pass santé et de vérifier que celui-ci l'accepte,
- S'il s'agit d'une jeune fille mineure, vous l'informez que son e.pass contient des prestations prises en charge directement par l'Assurance maladie.

ACCEPTER LA DEMANDE **REJETER LA DEMANDE**

4/ Rappel des critères d'éligibilité et des informations à communiquer au jeune sur le e.pass santé. Cases à cocher obligatoirement avant de procéder à l'acceptation ou au rejet de la demande.

5/ Suivant votre entretien avec le jeune et des critères d'éligibilité, vous devez accepter ou refuser une demande

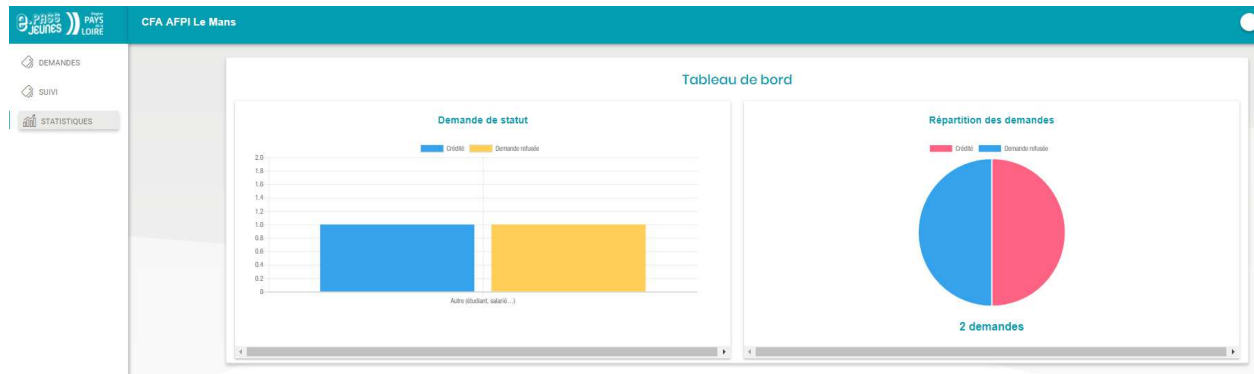
3.2. Rubrique « Suivi » : visualiser le nombre de e.pass santé activé

Cette rubrique vous donne la liste des demandes de e.pass santé que vous avez traitées avec la date et le profil du jeune.

N° demande	Date	Age	Sexe	CP et Ville	Situation	Référent	Statut
EXPORTER							

3.3. Rubrique « Statistiques »

Cette rubrique vous permet de visualiser l'activité de votre compte via des diagrammes et histogrammes.



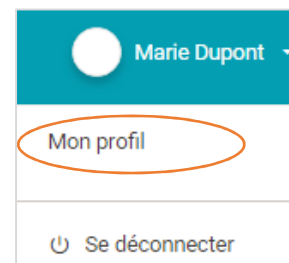
4. Gestion de votre profil

Si vous êtes l'administrateur de votre structure :
Il vous est possible de créer d'autres comptes utilisateurs (les comptes sont en effet personnels) ou d'en supprimer.

En tant qu'administrateur, c'est à vous de mettre à jour les informations sur votre structure et de créer / supprimer / modifier des comptes utilisateurs.

En tant qu'administrateur, vous visualisez dans vos rubriques « suivi et statistiques » l'activité de l'ensemble des utilisateurs.

Pour accéder à ces fonctionnalités, cliquez sur « Mon profil » sur le bandeau en haut à droite.



The registration form is divided into three main sections, each with a blue callout box:

- 1/ Dans mon Compte :** Vérifiez vos données personnelles et mettez à jour si besoin. This section includes fields for:
 - Civilité: Madame
 - Nom: Logez
 - Prénom: Gisèle
 - Fonction
 - Téléphone
 - Mobile
- 2/ Dans Etablissement (ou Partenaire selon profil) :** Vérifiez les données de votre établissement et mettez à jour si besoin. This section includes:
 - Etablissement: générales
- 4/ Dans Utilisateurs :** Vérifiez les données et ajoutez/supprimez les utilisateurs associés. This section includes:
 - Adresse email: upcittiz+sjiATstjoseph-lasalle.fr@gmail.com
 - Ancien mot de passe
 - Nouveau mot de passe
 - Confirmation du mot de passe

An 'ENREGISTRER' button is located at the bottom right of the form.

4.1. Activation d'un compte « utilisateur référent »

Le nouvel utilisateur doit cliquer sur le lien reçu par email et suivre la procédure indiquée. S'il n'a pas reçu cet email, vérifier dans les courriers indésirables ou dans les spams.

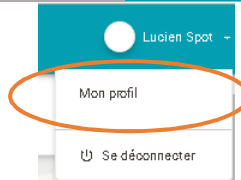
4.2. Comment changer / retrouver votre mot de passe oublié ?

- Changer votre mot de passe

Etape 1 En haut à droite, cliquez sur la flèche



Etape 2 Puis cliquez dans « Mon profil »



Etape 3 Dans l'onglet « mon compte »

Lucien Spot	
Informations générales	Connexion et sécurité
Civilité Monsieur	Adresse email lucien.spot@yopmail.com
Nom * Spot	Ancien mot de passe
Prénom * Lucien	Nouveau mot de passe
Fonction	Confirmation du mot de passe
Téléphone	
Mobile	

Remplir le formulaire avec son nouveau mot de passe puis fermer la session et rouvrir avec le nouveau mot de passe

- Mot de passe oublié

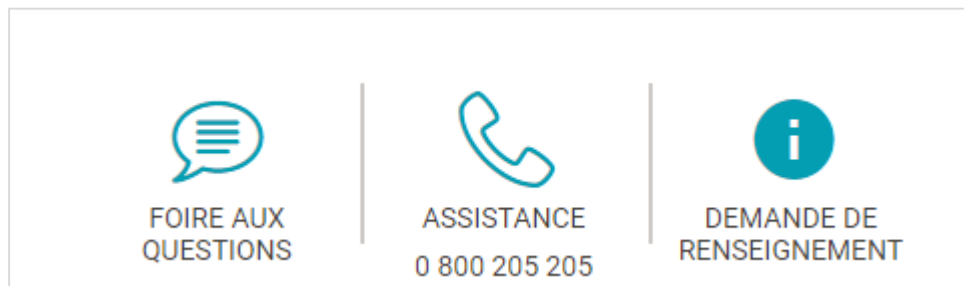
Vous avez oublié votre mot de passe et vous ne pouvez plus vous connecter.
Il vous suffit de renseigner votre adresse mail et de cliquer sur « mot de passe oublié ».

Vous recevrez un email pour réinitialiser votre mot de passe. Il suffira de cliquer sur le lien pour l'activer, attention vous n'avez que 60 minutes pour le faire. Au-delà des 60 minutes, vous devrez refaire cette opération.

Si vous n'avez pas reçu votre email, n'oubliez pas de vérifier dans votre boîte mail les courriers indésirables ou dans les spams.

5. Besoin de contacter l'assistance ?

A tout moment vous pouvez obtenir de l'aide via ces icônes situées en bas de page :



La Foire aux questions (FAQ), permet de visualiser toutes les questions-réponses les plus fréquentes sur le e.pass santé.

L'assistance téléphonique est ouverte de 08h à 20h du lundi au vendredi (hors jours fériés).
La demande de renseignement est un formulaire à remplir et une réponse par email vous sera alors apportée.

e.PASS JEUNES

L'APPLI QUI OUVRE TOUTES LES PORTES



e.PASS
JEUNES



UN DISPOSITIF
ANONYME ET GRATUIT

Région
PAYS DE LA LOIRE

À TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT

